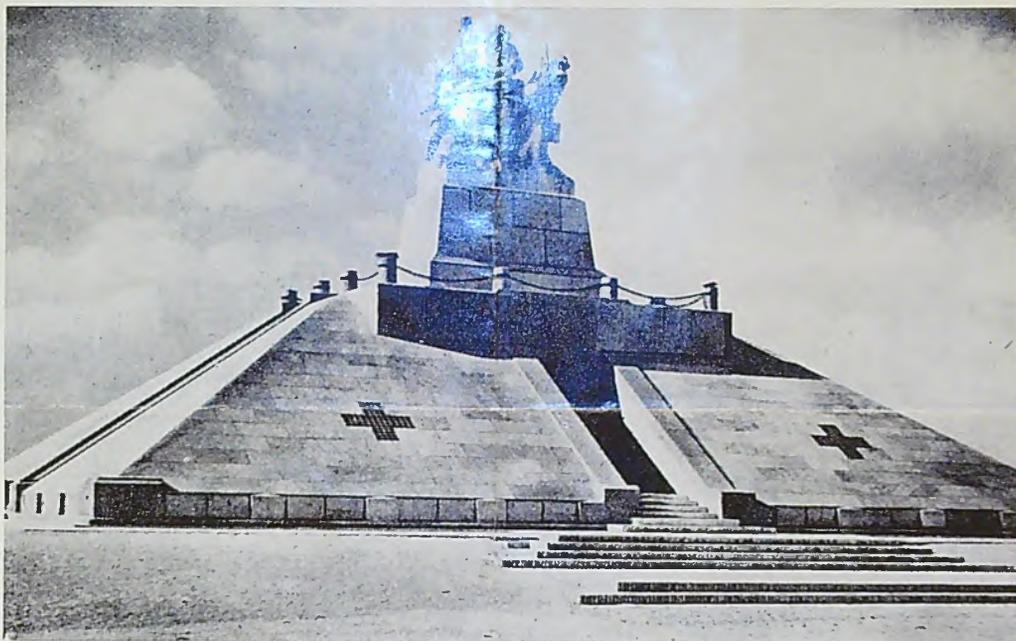


ASSOCIATION DU SOUVENIR
aux Morts des Armées de Champagne
et à leur Chef, le Général GOURAUD

Siège social : 38, rue Boileau, Paris-16^e
Président : Général Philippe GOURAUD



Sculp. Maxime del Sarte

Cliché Brunel

Dimanche 18 Juillet 1971
à Navarin (Marne)

COMMÉMORATION

DU

**53^e Anniversaire de la Victoire de Champagne
du 15 juillet 1918**

Aux Morts des Armées de Champagne et à leur Chef, le Général Gouraud

PÉLERINAGE à NAVARIN Dimanche 18 Juillet 1971

Le Pèlerinage aura lieu
sous la Présidence du Général Philippe Gouraud, Président de l'Association

Départ par train de Paris : Gare de l'Est à 7 heures (train 1606).

Arrivée à Châlons-sur-Marne à 8 h 38.

Des cars réservés aux Pèlerins attendront devant la sortie de la gare.

Départ des cars de CHALONS : 9 heures. Arrivée à Navarin vers 9 h 40.

10 h 00. — Messe pour les Morts devant le Monument, célébrée par son Eminence le Cardinal LIENART, ancien aumônier du 201^e Régiment d'Infanterie ; l'homélie sera donnée par Mgr PIERARD, Evêque de Châlons.

10 h 45. — Allocution du Général Philippe GOURAUD, Sonnerie aux Morts, minute de silence et de recueillement. Dépôt de couronnes sur la tombe du Général GOURAUD par les délégués de la Rainbow-Division et des Anciens Combattants. Défilé des troupes.

11 h 00. — Visite de la crypte par les pèlerins.

11 h 15. — Départ de Navarin.

11 h 30. — Cérémonie au cimetière de SOUAIN, bénédiction des tombes.

11 h 50. — Dépôt d'une gerbe sur la sépulture provisoire du Général PRETELAT, au cimetière communal de SOUAIN.

12 h 15. — Dépôt d'une couronne au Monument aux Morts de SUIPPES.

12 h 45. — Déjeuner en commun à SUIPPES (Mess du Camp de Suippes).

15 h 00. — Départ des cars de Suippes pour CHALONS.

Départ du train pour PARIS : 16 h 26. Arrivée à PARIS : 18 h 05. (train 1606).

Prix du transport par car (de Châlons à Châlons) : 8 F environ (sera payé sur place).

Prix du déjeuner : 13 F (boisson, café et service compris).

Les inscriptions et participations doivent être adressées, avant le 8 juillet, à :

Mademoiselle VUILLAUME, Trésorière, 5, rue Casimir-Pinel, 92-Neuilly-sur-Seine

PELERINAGE COMMEMORATIF DES COMBATS DE SEPTEMBRE DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 1971

Ce pèlerinage aura lieu dans les mêmes conditions qu'en 1970 ; il est toujours pratiquement impossible de circuler en car dans les terrains du camp de Suippes (Perthes, Tahure, etc.).

Le circuit comprendra :

VISITE DES CIMETIERES MILITAIRES, MESSE A NAVARIN, DEJEUNER A SUIPPES.

Le programme détaillé sera donné par une circulaire à diffusion limitée, adressée en Août à toute personne qui, avant le 1^{er} Août, en aura fait la demande (sans engagement à Mlle VUILLAUME (à l'adresse ci-dessus)).

Il est possible de prévoir le remboursement des dépenses de car pour les pèlerins bénéficiant d'un titre de circulation gratuite attribué conformément à l'article L 515 du Code des pensions militaires des victimes de la guerre, et mentionnant les nom et prénoms du militaire décédé et son lieu d'inhumation.

Nous rappelons que les personnes intéressées par cette mesure (veuves non remariées, descendants, frère ou sœur aînée) doivent demander à leur mairie les imprimés nécessaires à l'obtention du permis, puis adresser ceux-ci au Secrétariat Général de la S.N.C.F.

Les références des titres de circulation ainsi obtenus seront collectées le jour du pèlerinage, et l'Association établira ensuite une demande globale du remboursement des frais du car.

COTISATION 1971

Les membres de notre Association qui ont reçu, jointe au présent bulletin, une formule de mandat-carte n'ont pas encore réglé leur cotisation 1970 dont le montant minimum reste fixé à 3 F.

Tous les versements sont à effectuer :

— soit au compte postal PARIS 1137-11 au nom de la Trésorière :

Mlle Monique VUILLAUME

5, rue Casimir-Pinel, 92-Neuilly-sur-Seine ;

— soit par chèque bancaire au nom de l'Association, adressé à la Trésorière.